

**RENCONTRE DÉCISIONNELLE POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS
PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE**

10^e rencontre – 7 avril 2021
(par visioconférence)

Direction générale :

Mme Francyne Fleury, directrice générale par intérim
M^e Marie-Li Bélisle, secrétaire générale adjointe
Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion
des services éducatifs et de l'organisation scolaire
Mme Imène Bouguettaya, analyste, Service du secrétariat général

Invités :

MM. Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources
financières
Roger Lalonde, directeur adjoint au Bureau des approvi-
sionnements
Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources
matérielles

Mot de la direction générale

La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, souhaite la bienvenue
aux personnes présentes à cette rencontre en visioconférence.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La directrice générale par intérim soumet les points suivants à l'ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des
rapports par le directeur général du 23 mars 2021

- 3- Budget 2020-2021 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- 4- A-31-4326 Service des ressources financières – services professionnels en architecture – avis de qualification 24-538P – troisième réouverture (2021-2022) – inscription de nouvelles firmes
- 5- A-31-4340 Service des ressources financières – services professionnels d'ingénierie civile pour la surveillance des projets de réfection de la cour des écoles Barclay (090 012 180), Chomedey-de-Maisonnette (187 029 740) et Philippe-Labarre (496 011 860) – appel d'offres 24-678P2 – attribution d'un contrat
- 6- A-31-4342-A Service des ressources financières – école Charles-Lemoyne – mise à niveau et mise aux normes de l'ascenseur – appel d'offres 25-2900P – attribution d'un contrat
- 7- A-31-4355 Service des ressources financières – école Hélène-Boullé – remplacement du réseau d'eau potable et mise aux normes du DAR – appel d'offres 25-2906P – attribution d'un contrat
- 8- A-31-4374 Service des ressources financières – école Marie-Favery – amélioration de l'accessibilité – lot 1 année 1 – appel d'offres 25-2916P – attribution d'un contrat
- 9- A-31-4375 Service des ressources financières – aménagements extérieurs et réhabilitation des sols – phase 1 à l'école Marie-Anne – appel d'offres 25-2921P – attribution d'un contrat
- 10- A-31-4384 Service des ressources financières – comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de Saint-Henri – réfection de l'enveloppe : maçonnerie, fenêtres et portes – phase 2 – appel d'offres 25-2918P – attribution d'un contrat
- 11- A-31-4386 Service des ressources financières – mise à niveau de la chaufferie et remplacement de l'entrée électrique – école Dollard-des-Ormeaux – appel d'offres 25-2919P – attribution d'un contrat
- 12- A-31-4388 Service des ressources financières – le 2570, rue Nicolet – réhabilitation majeure, phase 2 – dégarnissage sélectif des intérieurs – appel d'offres 25-2920P – attribution de contrat
- 13- A-31-4389 Service des ressources financières – école Saint-André-Apôtre, annexe temporaire – rénovation de l'enveloppe extérieure – appel d'offres 25-2922P – attribution de contrat
- 14- A-31-4390 Service des ressources financières – école Victor-Doré – climatisation des salles de soins et nutrition et du gymnase de réadaptation – appel d'offres 25-2925P – attribution de contrat

- 15- A-31-4399 Service des ressources financières – école Notre-Dame-de-Grâce, annexe – rénovation des blocs sanitaires – appel d'offres 25-2926P – attribution d'un contrat
- 16- A-31-4438 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits et d'accessoires d'entretien ménager – appel d'offres 28-208P – réorganisation juridique interne
- 17- A-31-4450 Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériaux d'électricité – appel d'offres 15-271P – prolongation du contrat
- 18- A-31-4460 Service des ressources financières – fournitures et équipements électriques – entente 29-065R – adhésion au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales
- 19- A-33-1708-A Service des ressources matérielles – modifications à la programmation du plan directeur d'investissement (PDI) 2020-2025
- 20- A-33-1709 Service des ressources matérielles – écoles des Monarques, édifice Marie-Rollet et Félix-Leclerc – autorisation d'un montage financier provisoire pour des services professionnels avant la confirmation du financement au Plan québécois des infrastructures 2021-2031 (projets : 106 022 220 et 087 023 510)
- 21- A-33-1712 Service des ressources matérielles – école Saint-Pierre-Claver – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la réfection de la cour d'école et de la réhabilitation des sols (projet : 166 013 980)
- 22- A-33-1713-A Service des ressources matérielles – rapport pour modifier la décision 15 prise lors de la rencontre décisionnelle du 23 mars 2021 – unités modulaires pour les établissements scolaires du CSSDM – prolongation de contrats attribués antérieurement de gré à gré et poursuite de la location dans le cadre des contrats à commande attribués suite à des appels d'offres publics
- 23- A-34-3309 Service du secrétariat général – modification à une servitude temporaire de passage et de maintien d'un empiètement mineur sur le terrain sis au 6755, 36^e Avenue en faveur du lot voisin sis au 6840-6844 rue Viau
- 24- Documents d'information :
- a) A-33-1710 Service des ressources matérielles – écoles Saint-Albert-le-Grand et Saint-Isaac-Jogues – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre des projets d'agrandissement (projets : 295 013 780 et 109 017 200)

b) A-33-1711 Service des ressources matérielles – école Laurier – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la réfection de l'enveloppe et travaux connexes (projet : 034 021 410)

25- Décisions prises hors rencontre

26- Divers

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la direction générale du 23 mars 2021

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la direction générale du 23 mars 2021.

3. Budget 2020-2021 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Un document sur le budget 2020-2021 est déposé. Aucune incidence financière. La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, suit de près la situation financière du CCSDM.

4. Service des ressources financières – services professionnels en architecture – avis de qualification 24-538P – troisième réouverture (2021-2022) – inscription de nouvelles firmes

Document déposé : Rapport A-31-4326 en date du 30 mars 2021 de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un rappel d'ouverture de l'avis de qualification 24-538P, afin d'inscrire de nouvelles firmes d'architectes à la banque de prestataires de services en architecture pour des mandats en maintien d'actifs, a été publié le 24 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que onze offres de services ont été reçues et que les onze ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les offres de services reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que dix des onze offres de services analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER l'inscription des dix firmes d'architectures suivantes à la liste des prestataires de services qualifiés pour le maintien d'actif :

- 2 ARCHITECTURES
- MDTP ATELIER D'ARCHITECTURE INC. (ATELIER URBAN FACE)
- AUPOINT ÉTUDE + ARCHITECTURE + TERRITOIRE INC.
- BERGERON THOUIN ET ASSOCIÉS ARCHITECTES INC.
- BLOUIN TARDIF ARCHITECTURE ENVIRONNEMENT INC.
- CORMIER LEFEBVRE ARCHITECTES INC.
- GROUPE LECLERC ARCHITECTURE + DESIGN INC.
- J. ROBERT THIBODEAU ARCHITECTURE + DESIGN INC.
- PIERRE DAOUST /LLA INC.
- SYLVIA JEFREMCZUK

2° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans l'avis de qualification.

5. Service des ressources financières – services professionnels d'ingénierie civile pour la surveillance des projets de réfection de la cour des écoles Barclay (090 012 180), Chomedey-de-Maisonneuve (187 029 740) et Philippe-Labarre (496 011 860) – appel d'offres 24-678P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4340 en date du 26 mars 2021
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour la surveillance des projets de réfection de la cour des écoles Barclay, Chomedey-de-Maisonneuve et Philippe-Labarre;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 15 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les trois soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022 ou dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 420 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *FNX-INNOV inc.* pour la surveillance des projets de réfection de la cour des écoles Barclay, Chomedey-de-Maisonnette et Philippe-Labarre. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

6. Service des ressources financières – école Charles-Lemoyne – mise à niveau et mise aux normes de l'ascenseur – appel d'offres 25-2900P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4342-A en date du 6 avril 2021
de M. Abdellaziz Aitamir concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la mise à niveau et à la mise aux normes de l'ascenseur à l'école Charles-Lemoyne;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 26 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Ardec construction inc.* au montant de 343 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 343 000 \$ plus taxes à *Ardec construction inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise à niveau et la mise aux normes de l'ascenseur de l'école Charles-Lemoyne;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

7. Service des ressources financières – école Hélène-Boullé – remplacement du réseau d'eau potable et mise aux normes du DAR – appel d'offres 25-2906P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4355 en date du 1^{er} avril 2021
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder aux travaux de remplacement du réseau d'eau potable et la mise aux normes de l'entrée d'eau à l'école Hélène-Boullé;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 26 janvier 2021;

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture de l'appel d'offres, quatre (4) soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT la mise en place par la responsable de l'application des règles contractuelles du CSSDM (RARC) d'un comité afin de déterminer si un des soumissionnaires a soumis un prix anormalement bas, tel que stipulé au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (articles 18.2 à 18.9);

CONSIDÉRANT qu'une (1) soumission analysée par le comité de vérification a été déclarée non conforme en raison d'un prix jugé anormalement bas;

CONSIDÉRANT qu'il revient au dirigeant désigné du CSSDM d'autoriser le rejet d'une soumission anormalement basse (R2011-1, art. 125 k);

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme, suite aux conclusions du comité, est *9138-4214 Québec inc. (Désilets Électrique inc.)*, au montant de 554 547 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que, suite au résultat du comité, le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été modifié et présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), en juin 2020;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° de REJETER la soumission anormalement basse;

- 3° d'ATTRIBUER un contrat de 554 547 \$ plus taxes à *9138-4214 Québec inc. (Désilets Électrique inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement du réseau d'eau potable et mise aux normes du DAR à l'école Hélène-Boullé;
- 4° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 5° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;
- 6° d'AUTORISER le Bureau des approvisionnements à informer le Conseil du trésor de la soumission rejetée en raison du fait qu'elle a été considérée anormalement basse.

8. Service des ressources financières – école Marie-Favery – amélioration de l'accessibilité – lot 1 année 1 – appel d'offres 25-2916P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4374 en date du 24 mars 2021
de M. Abdellaziz Aitamir concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au lot 1 de l'amélioration de l'accessibilité à l'école Marie-Favery;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 11 février 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Anjalec construction inc.* au montant de 351 099 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 30850 - Amélioration de l'accessibilité aux immeubles pour les personnes handicapées et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental établi entre 2009 et 2011, et par le budget d'investissement du CSSDM;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 351 099 \$ plus taxes à *Anjalec construction inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour l'amélioration de l'accessibilité – lot 1 à l'école Marie-Favery;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

9. Service des ressources financières – aménagements extérieurs et réhabilitation des sols – phase 1 à l'école Marie-Anne – appel d'offres 25-2921P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4375 en date du 1^{er} avril 2021
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder aux aménagements extérieurs et à la réhabilitation des sols - phase 1 à l'école Marie-Anne;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 17 février 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *G. Giuliani inc.* au montant de 2 078 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du CSSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 du CSSDM et qui est présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la Direction générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER le financement proposé au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 2 078 000 \$ plus taxes à *G. Giuliani inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour les aménagements extérieurs et la réhabilitation des sols - phase 1 à l'école Marie-Anne;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

10. Service des ressources financières – comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de Saint-Henri – réfection de l'enveloppe : maçonnerie, fenêtres et portes – phase 2 – appel d'offres 25-2918P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4384 en date du 1^{er} avril 2021
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la réfection de l'enveloppe : maçonnerie, fenêtres et portes, phase 2 au Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de Saint-Henri;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 17 février 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *NORGÉREQ Itée.* au montant de 3 107 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que le financement devra être assumé temporairement par le budget de fonctionnement du CSSDM – Immeuble excédentaire et aura une incidence sur sa situation financière;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du CSSDM dans le cadre de la Mesure 50800 – Autres allocations, conditionnellement à l'approbation des résultats des soumissions par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 3 107 000 \$ plus taxes à *NORGÉREQ Itée*, pour la réfection de l'enveloppe : maçonnerie, fenêtres et portes, phase 2 au Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de Saint-Henri;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

11. Service des ressources financières – mise à niveau de la chaufferie et remplacement de l'entrée électrique – école Dollard-des-Ormeaux – appel d'offres 25-2919P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4386 en date du 1^{er} avril 2021 de
Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement de l'entrée électrique à l'école Dollard-des-Ormeaux;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 22 février 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Construction Alben inc.* au montant de 1 345 869 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 345 869 \$ plus taxes à *Construction Alben inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement de l'entrée électrique à l'école Dollard-des-Ormeaux;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

12. Service des ressources financières – le 2570, rue Nicolet – réhabilitation majeure, phase 2 – dégarnissage sélectif des intérieurs – appel d'offres 25-2920P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4388 en date du 31 mars 2021
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la phase 2 – dégarnissage sélectif des intérieurs au 2570, rue Nicolet;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 11 février 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Anjalec Construction inc.* au montant de 1 223 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 223 000 \$ plus taxes à *Anjalec Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réhabilitation majeure, phase 2 – dégarnissage sélectif des intérieurs au 2570, rue Nicolet;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

13. Service des ressources financières – école Saint-André-Apôtre, annexe temporaire – rénovation de l'enveloppe extérieure – appel d'offres 25-2922P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4389 en date du 1^{er} avril 2021
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation de l'enveloppe extérieure à l'école Saint-André-Apôtre, annexe temporaire;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 17 février 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Parfait électrique inc.* au montant de 1 264 109,87 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que le CSSDM en tant qu'organisme public doit octroyer le contrat faisant l'objet du présent rapport au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT le courriel du plus bas soumissionnaire conforme expliquant qu'il ne sera pas confortable à réaliser le mandat avec le prix soumis;

CONSIDÉRANT que les soumissions sont valides pour un délai de 45 jours à compter de la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 29 avril 2021;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 264 109,87 \$ plus taxes à *Parfait électrique inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation de l'enveloppe extérieure à l'école Saint-André-Apôtre, annexe temporaire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) du pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;
- 5° d'ATTRIBUER le contrat à l'un ou l'autre des soumissionnaires subséquents pour la rénovation de l'enveloppe extérieure à l'école Saint-André-Apôtre, annexe temporaire, dans l'éventualité où le plus bas soumissionnaire faisait défaut de signer le contrat-cadre dans les 15 jours de l'octroi du présent contrat ou suivant une correspondance express à cet effet;
- 6° d'AUTORISER l'évaluation des mesures à prendre à l'endroit de *Parfait électrique inc.*, aux fins d'exercer les droits et recours du CSSDM, si ce dernier omettait de donner suite au contrat.

14. Service des ressources financières – école Victor-Doré – climatisation des salles de soins et nutrition et du gymnase de réadaptation – appel d'offres 25-2925P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4390 en date du 26 mars 2021
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la climatisation des salles de soins et nutrition et du gymnase de réadaptation à l'école Victor-Doré;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 17 février 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Ventilation Manic inc.* au montant de 248 942 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que ce projet sera financé par le budget de fonctionnement du Centre de services scolaires de Montréal (CSSDM) et que, par conséquent, il y aura une incidence sur sa situation financière;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;

- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 248 942 \$ plus taxes à *Ventilation Manic inc.*, pour la climatisation des salles de soins et nutrition et du gymnase de réadaptation à l'école Victor-Doré;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

15. Service des ressources financières – école Notre-Dame-de-Grâce, annexe – rénovation des blocs sanitaires – appel d'offres 25-2926P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4399 en date du 1^{er} avril 2021
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder aux travaux de rénovation des blocs sanitaires à l'école Notre-Dame-de-Grâce, annexe;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 1^{er} mars 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *9262-0400 Québec inc. (Les entreprises Constructo)* au montant de 732 451 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 732 451 \$ plus taxes à 9262-0400 Québec inc. (*Les entreprises Constructo*) plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation des blocs sanitaires à l'école Notre-Dame-de-Grâce, annexe;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits et d'accessoires d'entretien ménager – appel d'offres 28 208P – réorganisation juridique interne

Document déposé : Rapport A-31-4438 en date du 1^{er} avril 2021
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur pour la fourniture sur demande de produits et d'accessoires d'entretien ménager;

CONSIDÉRANT que *Produits Sany, une division de Solutions Supérieures Ltée*, a été retenu au terme du processus de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT que l'entente est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2020, pour une période de deux années et qu'elle est assortie d'une option de renouvellement d'une année, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que *Supérieure Ltée* a effectué une réorganisation juridique interne et a converti sa forme juridique;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER le transfert de l'entente découlant de l'appel d'offres pour la fourniture sur demande de produits et d'accessoires d'entretien

17. Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériaux d'électricité – appel d'offres 15-271P – prolongation du contrat

Document déposé : Rapport A-31-4450 en date du 30 mars 2021
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour retenir les services d'un fournisseur qui livrera, sur demande, des matériaux d'électricité aux établissements scolaires et autres unités administratives du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), un contrat a été attribué à *Dubo Électrique Itée*;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que la deuxième option de renouvellement, ayant débuté le 7 octobre 2020, est arrivée à son terme vu que le montant maximal du bon de commande est atteint;

CONSIDÉRANT que le CSSDM souhaite adhérer au mandat prévu par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour ces mêmes produits;

CONSIDÉRANT que le nouvel appel d'offres du CAG est en cours de préparation et que le contrat sera octroyé vers le 1^{er} juillet 2021 selon leur échéancier préliminaire;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements et le Service des ressources matérielles souhaitent prolonger l'entente avec *Dubo Électrique Itée* jusqu'au 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT que le niveau de service de *Dubo Électrique Itée* est jugé satisfaisant par le CSSDM;

CONSIDÉRANT que *Dubo Électrique Itée* a été consulté et accepte de prolonger l'entente aux mêmes termes et aux mêmes conditions jusqu'au 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER l'exercice de la prolongation de l'entente avec *Dubo Électrique Itée*, pour la fourniture sur demande des matériaux d'électricité jusqu'au 30 juin 2021, pour un montant estimé de 40 000 \$ plus taxes par mois, soit un montant total de 120 000 \$ plus taxes pour trois mois.

18. Service des ressources financières – fournitures et équipements électriques – entente 29-065R – adhésion au regroupement d’achats du Centre d’acquisitions gouvernementales

Document déposé : Rapport A-31-4460 en date du 1^{er} avril 2021
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l’orientation du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de favoriser l’adhésion à des regroupements d’achats pour les contrats à commande;

CONSIDÉRANT l’invitation faite au CSSDM par le Centre d’acquisitions gouvernementales (CAG) de joindre le regroupement d’achats pour les fournitures et équipements électriques;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l’article 96 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent de se joindre à ce regroupement d’achats;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1^o d’AUTORISER l’adhésion au regroupement d’achats 2021-7516-60-01 mis sur pied par le CAG pour les fournitures et équipements électriques, pour un montant total approximatif de 3 745 000 \$ plus taxes. Cette entente sera valide pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024 sans option de renouvellement avec une adhésion différée à partir du 1^{er} mars 2022 pour les catégories tubes fluorescents, lampes et ballasts;
- 2^o d’AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du mandat d’achat compris dans les documents d’adhésion au regroupement d’achats.

19. Service des ressources matérielles – modifications à la programmation du plan directeur d’investissement (PDI) 2020-2025

Document déposé : Rapport A-33-1708-A en date du 6 avril 2021
de Mme Valérie Coutu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l’adoption du plan directeur d’investissement (PDI 2020-2025);

CONSIDÉRANT l’adoption des modifications à la Programmation et plan directeur d’investissement 2020-2025;

CONSIDÉRANT la nécessité de reporter le financement de projets prévus à l'un ou l'autre des plans directeurs d'investissement susmentionnés en raison de différentes situations;

CONSIDÉRANT que toute modification à un plan directeur d'investissement engendre sa mise à jour;

CONSIDÉRANT les résolutions adoptées par le directeur général pour le plan directeur d'investissements 2020-2025 stipulant, entre autres, « *d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à actualiser l'étendue des travaux des projets déjà inscrits dans la programmation [...] ou à réaliser d'autres projets prioritaires tirés du plan directeur ou liés à une situation d'urgence, et ce, avec les disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation préalable du comité exécutif* »;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'APPROUVER les modifications proposées pour le plan directeur d'investissement 2020-2025, tel qu'illustré aux tableaux fournis en annexe du présent rapport.

20. Service des ressources matérielles – écoles des Monarques, édifice Marie-Rollet et Félix-Leclerc – autorisation d'un montage financier provisoire pour des services professionnels avant la confirmation du financement au Plan québécois des infrastructures 2021-2031 (projets : 106 022 220 et 087 023 510)

Document déposé : Rapport A-33-1709 en date du 30 mars 2021
de Mme Valérie Coutu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) a autorisé, en décembre 2017, la demande de démolition complète du bâtiment d'origine de l'école Félix-Leclerc (1952-1953) et la construction d'un nouvel édifice comprenant un programme similaire (cf. A-33-1126, résolution n° 27, Conseil des commissaires du 20 décembre 2017);

CONSIDÉRANT le rapport CA-33-202011-03 soumis au directeur général en pouvoir d'urgence en octobre 2020 et ensuite adopté par le Conseil d'administration en novembre 2020 afin de présenter des demandes de remplacement de bâtiment dans le cadre de la mesure 50631;

CONSIDÉRANT les sources de financement proposées au présent rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état ce rapport a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la Mesure 50631 – Remplacement de bâtiment;

CONSIDÉRANT qu'à défaut d'obtenir la totalité du financement requis de la part du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), le financement devra être assumé par le budget de fonctionnement du CSSDM et aura une incidence sur sa situation financière;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER le montage financier provisoire proposé dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER la poursuite des mandats de services professionnels pour chacun des dossiers en lien avec les projets des écoles Des Monarques, édifice Marie-Rollet et Félix-Leclerc.

21.

Service des ressources matérielles – école Saint-Pierre-Claver – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la réfection de la cour d'école et de la réhabilitation des sols (projet : 166 013 980)

Document déposé : Rapport A-33-1712 en date du 31 mars 2021
de Mme Audrey Siméon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *DKA Architectes inc.* pour les services professionnels liés à la réfection de la cour de l'école Saint-Pierre-Claver, située au 2110, boul. Saint-Joseph Est, à Montréal;

CONSIDÉRANT la prolongation de la durée initiale des travaux;

CONSIDÉRANT les besoins supplémentaires pour la surveillance en architecture et génie forestier;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale par intérim et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement proposées dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *DKA Architectes inc.* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de la réfection de la cour d'école et de la réhabilitation des sols de l'école Saint-Pierre-Claver.

22. Service des ressources matérielles – rapport pour modifier la décision 15 prise lors de la rencontre décisionnelle du 23 mars 2021 – unités modulaires pour les établissements scolaires du CSSDM – prolongation de contrats attribués antérieurement de gré à gré et poursuite de la location dans le cadre des contrats à commande attribués suite à des appels d'offres publics

Document déposé : Rapport A-33-1713-A en date du 6 avril 2021
de M. Marc Gagnon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la décision 15 prise lors de la rencontre décisionnelle du 23 mars 2021, par laquelle la directrice générale par intérim a autorisé la prolongation des contrats de location des unités modulaires situées à travers le territoire du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT qu'une modification a été effectuée à la liste des locations nécessitant un renouvellement (Annexe A) et que cette modification a pour effet de diminuer la dépense liée à la prolongation des contrats issus de l'appel d'offres 15-284P;

CONSIDÉRANT que le CSSDM loue depuis de nombreuses années des unités modulaires en vertu de contrats conclus de gré à gré (certains datant de 2002, soit avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur les contrats des organismes publics – LCOP*) et qu'ils sont prolongés d'une année à l'autre étant donné que les besoins de scolarisation et d'espace sont toujours réels pour les secteurs concernés;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de poursuivre la location liée à ces contrats conclus de gré à gré;

CONSIDÉRANT que pour combler ses besoins supplémentaires, le CSSDM a lancé l'appel d'offres 15-256P, le 22 janvier 2018, afin d'homologuer un ou plusieurs fournisseurs d'unités modulaires (contrat à commandes), et que le contrat ne contient plus d'options de renouvellement;

CONSIDÉRANT que le CSSDM a également lancé l'appel d'offres 15-284P, 14 mars 2019, afin d'homologuer un ou plusieurs fournisseurs d'unités modulaires (contrat à commandes) et que le contrat ne contient plus d'options de renouvellement;

CONSIDÉRANT les négociations tenues avec les fournisseurs concernées pour la prolongation des contrats;

CONSIDÉRANT le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires (P.T.R.D.I.) 2021-2024, approuvé;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que les dépenses de location des unités modulaires seront soumises au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre de la mesure 30145 pour l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT que certaines dépenses ont déjà fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre la mesure en ajout d'espace (50511);

CONSIDÉRANT qu'à défaut d'obtenir la totalité du financement requis de la part du MEQ, le financement devra être assumé par le budget de fonctionnement du CSSDM;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ANNULER la décision 15 prise lors de la rencontre décisionnelle du 23 mars 2021;
- 2° d'AUTORISER le montage financier, tel que décrit dans le présent rapport;
- 3° d'AUTORISER la prolongation des contrats attribués antérieurement de gré à gré, pour l'année 2021-2022 avec *AMB Modulaire inc.* pour la location des unités modulaires installées dans 8 écoles tel que présenté à l'annexe A du présent rapport;
- 4° d'AUTORISER la prolongation des contrats attribués antérieurement de gré à gré, pour l'année 2021-2022 avec *Dion services financiers (2732-2304 Québec inc.)* pour la location de 5 unités modulaires;
- 5° d'AUTORISER de poursuivre la location des unités modulaires installées dans 21 écoles dans le cadre des contrats à commandes attribués suite aux appels d'offres 15-256P et 15-284P, et ce, pour l'année 2021-2022, avec *AMB Modulaire inc.*, *Location RCM inc.* et *SMS-Dion inc.* tel que présenté à l'annexe A du présent rapport;

6° de MANDATER la direction générale adjointe, en collaboration avec le service des ressources financières et le Service des ressources matérielles, pour faire des demandes de financement auprès du MEQ, dans le cadre de la mesure 30145 - Location d'immeubles.

23. Service du secrétariat général – modification à une servitude temporaire de passage et de maintien d'un empiètement mineur sur le terrain sis au 6755, 36^e Avenue en faveur du lot voisin sis au 6840-6844 rue Viau

Document déposé : Rapport A-34-3309 en date du 23 mars 2021
de M^e Francine Daunais concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'autorisation du comité exécutif en date du 14 janvier 2020 concernant le rapport numéro A-34-3292 présenté en date du 8 janvier 2020 par M^e Francine Daunais aux fins d'accorder une servitude temporaire de passage et de maintien d'un empiètement mineur sur le terrain sis au 6755, 36^e Avenue en faveur du lot voisin sis au 6840-6844 rue Viau;

CONSIDÉRANT l'empiètement d'un muret et d'une surface asphaltée exercé par le lot voisin 2 787 200 sis au 6840-44 rue Viau sur une partie du terrain de l'immeuble sis au 6755, 36^e Avenue, portant les numéros de lots 2 789 871 et 2 789 872;

CONSIDÉRANT l'empiètement exercé d'une superficie d'environ 1,10 mètre sur 31,29 mètres, tel que mentionné au plan du certificat de localisation préparé par Jean-Philippe Grondin, arpenteur-géomètre, sa minute 3064 en date du 18 décembre 2015, présenté en annexe (Annexe 1);

CONSIDÉRANT que les propriétaires du lot voisin acceptent de renoncer au bénéfice de l'accession et de la prescription acquisitive en échange d'une servitude de passage et de maintien d'un empiètement mineur ayant force;

CONSIDÉRANT que ladite servitude était accordée aux propriétaires du lot voisin tant qu'ils seraient propriétaires;

CONSIDÉRANT qu'avant de signer ladite servitude les propriétaires du lot voisin demandent qu'elle leur soit plutôt accordée pour une durée de 75 ans, peu importe qu'ils aient cédés ou non leur immeuble;

CONSIDÉRANT l'intérêt du CSSDM de régulariser l'occupation sans droit de cette partie du terrain en acceptant la demande de modification du terme dudit projet de servitude temporaire de passage et de maintien d'un empiètement mineur pour une durée de 75 ans, dont le projet de servitude modifié est présenté en annexe (Annexe confidentielle 2);

CONSIDÉRANT la modification de l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique* et l'autorisation du ministère de l'Éducation dorénavant nécessaire pour tout démembrement, dont la servitude;

CONSIDÉRANT l'article 161 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs* qui délègue le pouvoir au comité exécutif de prendre toute décision relative à une servitude;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles ou tout autre service concerné à soumettre une demande d'autorisation au ministère de l'Éducation afin d'octroyer une servitude temporaire de passage et de maintien d'un empiètement mineur sur une partie du terrain sis au 6755, 36^e Avenue en faveur du lot voisin sis au 6840-6844 rue Viau;
- 2° d'AUTORISER ledit projet d'acte de servitude;
- 3° de DEMANDER à la direction générale et à la secrétaire générale de signer tout document permettant de finaliser ladite servitude.

24. Documents d'information :

- a) A-33-1710 Service des ressources matérielles – écoles Saint-Albert-le-Grand et Saint-Isaac-Jogues – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre des projets d'agrandissement (projets : 295 013 780 et 109 017 200)
- b) A-33-1711 Service des ressources matérielles – école Laurier – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la réfection de l'enveloppe et travaux connexes (projet : 034 021 410)

25. Décisions prises hors rencontre

Ne s'applique pas.

26. Divers

À ce point, il n'y aucune question ni aucun commentaire.

La rencontre se termine à 15 h 25.

Secrétariat général – 23 avril 2021